

Cineworld

Nouvelle aide financière sélective pour coproductions internationales avec le Luxembourg

Film Fund Luxembourg a récemment lancé une nouvelle aide financière pour encourager les coproductions majoritaires et minoritaires entre les cinéastes étrangers et les producteurs basés à Luxembourg et inciter les professionnels de l'audiovisuel luxembourgeois à collaborer avec d'autres partenaires que leurs partenaires traditionnels de coproduction.

Règles Cineworld – éléments clés

1. Type de projets

Cette demande d'aide à la production est destinée aux projets de long-métrage de fiction et d'animation ainsi que les documentaires, à partir du 2^e film signé par son réalisateur. Les projets sont sélectionnés en fonction de leur degré d'excellence artistique, de leur capacité à présenter au public des regards différents et des sensibilités nouvelles, mais aussi en fonction du parcours du réalisateur. Seront privilégiés des projets présentant un fort potentiel de sélection aux Festivals internationaux, notamment des Festivals de catégorie A. Le parcours du réalisateur et de son premier film (ou plus) sont des éléments d'analyse probants.

2. Montants de l'aide et dépenses

La part du producteur luxembourgeois ne peut être inférieure à 10% du budget du film. Le montant accordé est plafonné à 200.000 € pour les films ne dépassant pas un budget global de 1.250.000€. En ce qui concerne les films documentaires, le montant accordé est plafonné à 55.000€ pour les films ne dépassant pas un budget global de 350.000 €.

Si la demande d'aide ne dépasse pas la somme de 50.000 € pour des films de fiction et d'animation et de 17.000€ pour des films documentaires, il n'y a pas d'obligation de dépenses territoriales. Cependant, les dépenses doivent être à charge de la société requérante et décaissées par celle-ci. Elles devront apparaître dans le décompte final du projet. Pour toute demande dépassant ces montants, un minimum égal à 50% de la somme totale accordée par le Fonds doit être dépensé sur le territoire luxembourgeois. Cette nouvelle aide fait abstraction de tout élément de la grille à points existante.

3. État de la production

L'aide peut être demandée avant production ou en phase de post-production. Le producteur peut demander une aide adaptée, limitée à la finition sur base d'éléments visuels déjà existants. D'autres producteurs européens peuvent être attachés au projet.

4. Pays d'origine du projet ou du réalisateur

Aucune liste de pays n'est proposée à ce stade. L'origine du réalisateur et du projet doivent cependant se différencier des productions européennes traditionnelles auxquelles le secteur luxembourgeois est habitué, privilégiant les pays à faibles ressources audiovisuelles.

Contact:

Film Fund Luxembourg
5, rue Large
L-1917 Luxembourg
T. +352 247 82065
office@filmfund.etat.lu